



Luxembourg, 14 mars 2016

Direction des finances communales

Réf. : IF/2015/C034/KP

Concerne : Ville d'Esch-sur-Alzette
Objet : Rôle supplétif de l'impôt foncier 2015

Vu et rendu exécutoire à la somme de quatre mille quatre cent trente-quatre euros quarante cents (4.434,40€).

Pour le Ministre de l'Intérieur,
Le Conseiller de direction,

Clara Muller

LESCH
Secrétariat
21.03.2016 P.B.